COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

REÇU LE
05.06.09
PREF 33

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 mai 2009
(convocation du 15 mai 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 10
M. HERITIE Michel à M. SOUBABERE Pierre
M. PUJOL Patrick à M. SEUROT Bernard à partir de 11 h 50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
M. BONNIN J. Jacques à Mme BONNEFOY Christine jusqu'à 10 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme. DELATTRE Nathalie
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 40
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 50
M. GUICHEBAROU J.Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11 h 40
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIRE Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Yohan
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à Mme. PIAZZA Arielle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. MOGA Alain
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10 h 15
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 45
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme TOUTON Elisabeth à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h 50
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL
SEANCE DU 29 mai 2009

N° **2009/0333**

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme-Le Taillan Médoc-Equipement public culturel-Ouverture de la concertation-Décisions-Autorisations-

Monsieur LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du développement de sa politique culturelle, la ville du Taillan Médoc envisage la création d'un nouvel équipement culturel, réunissant une médiathèque, une école de musique et un auditorium afin de favoriser le meilleur accueil possible du public et de répondre à ses attentes.

Cet ouvrage, apparaissant comme un équipement structurant pour la commune, aura pour vocation d'être un pôle culturel moderne et adapté permettant de développer l'accès à la culture et de favoriser le lien social.

Le choix d'implantation de cet ouvrage sur les parcelles cadastrées AE 71 et 155, dénommées usuellement le Domaine de la Haye, est fortement motivé par la volonté de valorisation du patrimoine architectural (construction et réhabilitation d'une demeure du XVIIIe siècle) et du patrimoine naturel (espace boisé).

L'intérêt et la singularité de ce projet résident dans l'association de cet équipement culturel à un espace planté de grande qualité.

Un premier travail de programmation a été réalisé. Le projet nécessitera une surface utile de 1 660 m² et environ 2 150 m² de SHON.

Le déclassement d'une partie de l'Espace Boisé Classé à Conserver (EBC) inscrit au PLU est cependant nécessaire à la réalisation de ce projet.

Pour ces raisons, il est proposé de recourir à la procédure de révision simplifiée du PLU conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme qui dispose que « *Lorsque la révision a pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général..., elle peut être effectuée selon une procédure simplifiée* ».

Celle-ci consistera en la réduction d'un Espace Boisé Classé à Conserver (EBC) situé sur les parcelles AE 71 et 155 au Taillan Médoc.

REÇU LE
05.06.09

Parallèlement à la prescription de cette procédure, il appartient au Conseil de Communauté de délibérer, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les objectifs poursuivis par cette concertation sont, outre de répondre aux exigences du code de l'urbanisme, de permettre au public de s'exprimer sur ce dossier.

La concertation sera menée par la CUB, compétente en matière de PLU, en étroite association avec la ville du Taillan Médoc, selon les modalités suivantes :

- mise à disposition de documents et recueil des avis : à cet effet, un registre sera mis à la disposition du public dans les locaux de la CUB aux heures habituelles d'ouverture ainsi qu'à la mairie du Taillan Médoc. Un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du sujet accompagnera ces registres.

- le dossier de révision simplifiée pourra également être consulté sur le site internet de la CUB (www.lacub.com).

Cette délibération sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage dans chacune des 27 mairies composant la communauté urbaine de Bordeaux.

En conséquence, il vous est demandé, mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

DECIDER de la prescription de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour ce qui concerne le projet d'équipement public culturel sur la commune du Taillan Médoc,

DECIDER l'ouverture de la concertation selon les modalités décrites ci-dessus,

AUTORISER Monsieur le Président à signer les actes s'y rapportant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 mai 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL LABARDIN